



REGLEMENT DU 4^{ème} TOURNOI REGIONAL DE ATLANTIQUE TENNIS DE TABLE 17 SAMEDI 20 DECEMBRE 2025

Article 1 : Organisation

Le club ATLANTIQUE TENNIS DE TABLE 17 organise le **samedi 20 décembre 2025**, un tournoi régional de tennis de table. Ce tournoi se déroulera sur **25 tables dont 4 tables d'échauffement** dans un gymnase avec vestiaires, gradins, aires de jeu séparées ainsi que dans une salle spécifique.
Les balles seront fournies par les joueurs.

Lieu adresse GPS : Gymnase Dominique ROCHETEAU. Rue des ormeaux. 17420 St Palais sur mer.

Des places de parking sont disponibles autour du gymnase

A 100m parking école Lucien robin. 73 rue de courlay 17420 St palais/ mer

=> **Lien waze par QR CODE**



Article 2 : Homologation

Ce tournoi est homologué par la ligue de Nouvelle Aquitaine sous le numéro : 2313/2025-R et est ouvert à tous les joueurs licences « compétition » FFTT.
La présentation de la licence FFTT en cours et en règle avec la certification médicale est obligatoire.

Article 3 : Les tableaux

Les tableaux sont mixtes. Une limite de joueurs est fixée par tableau (voir tableau article 4). Le juge-arbitre du tournoi pourra la modifier en cours de tournoi pour l'augmenter si possible selon les tables disponibles.

Trois à quatre tables minima seront disponibles pour les pré-tours et les simples durant les phases de poule.

Les tableaux se dérouleront par poules de trois joueurs ou quatre joueurs, avec deux qualifiés par poule. Les tableaux se poursuivront par élimination directe.

Tous les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches et seront homologués.

Les finales se feront au fur et à mesure de l'avancement des tableaux. Les lots seront remis à l'issue des finales avec podium.

Aucune interruption de jeu n'est prévue. Une buvette avec boissons et restauration sera à la disposition des joueurs et spectateurs.

Article 4 : Tableaux et lots

La valeur totale des lots distribués sera approximativement égale à 2500€ dont + de 850€ en espèces et bons d'achats. Coupe, tee-shirt, bon d'achats, espèces et lots divers récompenseront les 8 premiers de chaque tableau avec la participation de nos sponsors. Si moins de 9 joueurs sont présents dans un tableau, celui-ci pourra être annulée par décision du juge-arbitre. Les lots en espèces et BA seront alors divisés par deux si le tableau est maintenu.

Tableaux des lots et horaires (* récompenses en espèces. BA = bon achat)

	Pointage	Début tableau	Catégorie	Participants max	Vainqueur	Finaliste	1/2 finalistes	1/4 finalistes
Tableau A	08h15	08h45	500 à 699 points	48	20€* + lots	15€* + lots	10 € BA + lots	LOTS
Tableau B	08h30	09h00	Féminines TC	18	20€* + lots	15€* + lots	10 € BA + lots	LOTS
Tableau C	09h30	10h00	500 à 1399 points	51	40€* + lots	20€* + lots	10 € BA + lots	LOTS
Tableau D	10h45	11h15	500 à TC	48	130€* + lots	60€* + lots	25 €* + lots	15 € BA + lots
Tableau E	12h15	12h45	500 à 899	51	20€* + lots	15€* + lots	10 € BA + lots	lots
Tableau F	14h00	14h30	500 à 1799 points	48	80€* + lots	40€* + lots	15 € BA + lots	10 € BA + lots
Tableau G	15h15	15h45	500 à 1199	51	30€* + lots	15€* + lots	10 € BA + lots	LOTS
Tableau H	16h30	17h00	500 à 1599 points	51	50€* + lots	25€* + lots	15 € BA + lots	LOTS

Article 5 : Tarif

Les joueurs (ses) peuvent faire au maximum 3 tableaux de simple.

Le prix de l'inscription est de : 8 € par tableau.

Article 6 : Pointage

Chaque joueur devra se présenter pour le pointage au plus tard 30 minutes avant le début de son tableau. Si le joueur n'est pas pointé, il pourra être remplacé par un autre joueur présent sur liste d'attente.

Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 3 appels de son nom sera éliminé du tableau.

Article 8 : Comportement

Les joueurs devront se présenter à la table en tenue sportive et réglementaire.

Il est interdit de se déshabiller dans le gymnase. Seul le changement de tee-shirt sera toléré. Des vestiaires sont à disposition des joueurs.

Tout comportement antisportif entraînera les sanctions prévues au règlement de la FFTT.

Article 9 : Juge arbitre

Les fonctions d'arbitres seront assurées par les joueurs.

Le juge-arbitre du tournoi sera Judikaël ROUILLARD JA3 assisté de Patrick PENOT JA1. Il sera habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel. La direction du tournoi sera assurée par Patrick FETTU et Patrick PENOT.

Article 10 : Responsabilité

Le club ATLANTIQUE TENNIS DE TABLE 17 décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol survenus au cours du tournoi aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du site.

En cas d'accident, les compétiteurs seront couverts par l'assurance FFTT de leur licence.

Article 11 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet à l'adresse suivante à partir du 15 novembre:

<https://att17.ttja.fr>



Dernier délai : **vendredi 19 décembre 20H.**

Inscriptions possibles sur place selon places disponibles dans les tableaux et au moins 30 minutes avant l'épreuve.

Le paiement se fera via helloasso ou sur place par chèque, espèces ou carte bancaire.

En cas de désistement 48h avant le tournoi, un remboursement de 50% des droits d'inscription est possible.

Aucun remboursement pour un désistement le jour du tournoi.

Une question, un renseignement : tournoiatt17@gmail.com

Article 12 : Tirage au sort

Les tirages au sort auront lieu le samedi 20 décembre, 15 minutes avant chaque tableau.

Article 13 : Photos

Des photos seront prises à l'occasion du tournoi et pourront être utilisées sur les sites internet à titre promotionnel pour les éditions futures de ce tournoi. Merci de vous signaler si vous ne souhaitez pas apparaître.

Article 14 :

Bar et restauration seront assurés sur place

Article 15 :

L'inscription à ce tournoi engage votre pleine acceptation du règlement.

Merci de votre attention et bienvenue au tournoi régional de Saint-Palais-sur-Mer organisé par le club ATLANTIQUE TENNIS DE TABLE 17.

